



Genève, le 30 novembre 2019

RAPPORT INTERMEDIAIRE DE PROJET

« Protection et participation pour la paix. Construire une paix inclusive, sans violence et protectrice des libertés fondamentales en Colombie. »

Période couverte par le rapport : 1^{er} novembre 2018 au 30 octobre 2019.

Période totale du projet : 1^{er} novembre 2018 au 30 octobre 2020.

OBJECTIF GENERAL : Contribuer à la bonne mise en œuvre des Accords de Paix en Colombie, au travers de la protection des défenseurs/euses des droits humains et de la participation citoyenne dans les affaires publiques.

OBJECTIFS SPECIFIQUES :

- Donner aux organisations sociales et communautaires des moyens pour augmenter leur protection face aux violences dont elles sont victimes et favoriser leur participation active dans différents espaces démocratiques.
- Apporter protection et accompagnement aux leaders sociaux, membres des communautés et d'organisations sociales, victimes de menaces, d'atteinte à leur vie ou à leur intégrité physique, de détention arbitraire et/ou de poursuites pénales à des fins de persécution, et ainsi permettre qu'elles et ils puissent continuer leur lutte pour la défense des droits humains et la promotion de la paix dans les différentes régions du pays.
- Contribuer aux objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU, soit principalement l'ODD n°16 « Paix, justice et institutions efficaces » et, subsidiairement, l'ODD n°10 « Réduction des inégalités » (en particulier 10.2 : intégration sociale, économique et politique ».

En prélude à ce rapport, nous souhaitons apporter quelques éléments d'information concernant le contexte et l'actualité politique colombienne de ces dernières semaines, en particulier relater des événements très graves auxquels notre partenaire locale, le CSPP a été et reste aujourd'hui confronté.

La Colombie est un des pays les plus dangereux au monde pour les personnes et organisations qui défendent les droits humains. Durant les neuf premiers mois de l'année 2019 (janvier à septembre), 155 personnes militant.e.s des droits humains ont été assassinées, d'après les données publiées par l'Institut d'études pour le développement et la



paix (Indepaz)¹. Outre ces cas d'homicides, les défenseurs/euses des droits humains souffrent d'autres formes d'agression, telles que l'usage abusif du droit pénal dans le but de criminaliser les défenseurs/euses des droits humains, ainsi que les campagnes de diffamation et de stigmatisation dirigées par des fonctionnaires publiques et des médias au service du parti au pouvoir (Centro Democrático). Or, ces stratégies de diffamation et stigmatisation à l'encontre des personnes défenseuses des droits humains se sont aggravées avec l'arrivée au pouvoir du président Iván Duque. Avec lui, a également ressurgi la doctrine de « l'ennemi intérieur » qui catalogue comme « sujets suspects ou hostiles » les personnes et organisations sociales qui dénoncent la violence et la violation des droits humains, et accompagnent les victimes du conflit armé.

Une des victimes de ce phénomène croissant d'attaques et de stigmatisation est la Fondation Comité de Solidarité avec les Prisonniers Politiques (CSPP), partenaire local de Turpial, qui a été l'objet de fausses accusations de la part du parti du gouvernement, en particulier de son chef politique, l'ex-président et actuel sénateur Álvaro Uribe Vélez, et de certains médias proches de ce secteur politique. C'est ainsi qu'une campagne mensongère a été mise sur pied dans le but, d'une part de générer des doutes concernant la mission et l'intervention du CSPP dans son travail d'accompagnement et d'aide aux victimes et témoins du conflit armé, et d'autre part, de détourner l'attention de l'opinion publique des enquêtes actuellement en cours par la Cour Suprême de Justice contre l'ex-président Uribe lui-même, pour déterminer sa participation présumée dans la conformation de groupes paramilitaires et la manipulation de témoins. En octobre dernier, l'ex-président Uribe et son entourage ont ainsi répandu l'information mensongère selon laquelle le CSPP avait remis de l'argent à l'ex-paramilitaire Juan Guillermo Monsalve et à des membres de sa famille, afin que ce dernier témoigne contre l'ancien président Uribe et son frère lors des procès actuellement en cours.

L'origine de ces fausses accusations réside dans le travail de protection de témoins que réalise le CSPP et, pour ce cas particulier, dans l'intervention que réalise le CSPP en 2011, afin de protéger la vie de Juan Guillermo Monsalve et de sa famille. En effet, fin 2011, le CSPP prend connaissance des graves menaces, agressions et tentatives d'assassinat dont sont victimes Monsieur Monsalve et des membres de sa famille. En respect du protocole utilisé dans ce genre de situations, le CSPP a communiqué le cas au Programme de protection de témoins du Ministère Public (Fiscalía General de la Nación), afin qu'elle enquête sur les faits. Toutefois, après cinq mois d'étude du cas, le Ministère Public a refusé la mise en place de mesures de protection pour ces personnes. Face à la gravité du cas et après avoir réalisé une analyse des risques et avoir effectué des démarches auprès d'organismes internationaux de coopération, le CSPP a décidé de prêter une assistance

¹ <https://www.elcolombiano.com/colombia/paz-y-derechos-humanos/lideres-sociales-asesinados-en-colombia-durante-2019-hasta-septiembre-segun-indepaz-PH11611439>



urgente à ces personnes, au moyen d'un soutien financier permettant de mettre à l'abri deux membres de la famille menacés de Juan Guillermo Monsalve.

En février 2018, la Cour Suprême de Justice s'est prononcée sur l'intervention du CSPP pour sauver la vie de ces personnes, indiquant les choses suivantes :

- *Les interventions réalisées par le CSPP font partie de sa mission en tant qu'organisation défenseuse des droits humains, et ne sont pas illégales ;*
- *Son intervention financière en faveur de la famille Monsalve est fondée sur des motifs sérieux et vérifiés concernant les dangers encourus par le témoin et sa famille ;*
- *L'aide apportée par le CSPP a été octroyée après que l'ex-paramilitaire témoigne à l'encontre de Alvaro Uribe.²*

Afin de défendre sa renommée et son rôle en tant qu'organisation défenseuse des droits humains, le CSPP a présenté à la Cour Suprême de Justice, le 24 octobre 2019, une plainte contre Álvaro Uribe Vélez pour les délits d'injure, de calomnie et de harcèlement aggravé à l'encontre de l'organisation et de ses membres.³

Cette délicate situation affecte bien évidemment le travail de notre partenaire local, auquel nous apportons notre soutien, et fait partie des difficultés rencontrées lors de cette première année du projet (voir-plus bas).

1. Synthèse des résultats obtenus (1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2019)

Résultat 1 : Protection. *Améliorations de la situation et des conditions de sécurité et de protection de la vie, de l'intégrité personnelle et de la liberté des leaders sociaux, des défenseurs/euses des droits humains et des communautés victimes de menaces et d'agressions.*

- 1) Le **Programme de Garanties pour la Paix (PGP)** a été créé et a commencé à fonctionner cette année. Il s'agit des centres que nous avons appelé « Centres d'assistance pour la protection (CAP) » dans le projet initial. Le changement de nom provient d'une réflexion concernant la nécessité d'aller au-delà de la seule protection des personnes, et qui inclue des éléments de prévention des agressions, d'enquête et, de manière générale, de garanties concernant le travail des défenseurs/euses des droits humains. Le Programme de Garanties pour la Paix a

² <http://www.comitedesolidaridad.com/es/content/comit%C3%A9-de-solidaridad-con-los-presos-pol%C3%ADticos-interponer%C3%A1-denuncias-por-injurias-y-calumnias>

³ <http://www.comitedesolidaridad.com/es/content/el-cspp-denuncia-los-senadores-%C3%A1lvaro-uribe-y-paloma-valencia-por-crear-una-campa%C3%B1a-de>



ainsi été mis en place dans les départements du Tolima, Valle del Cauca et dans la ville de Bogota et, grâce à un co-financement obtenu de la part de la Principauté des Asturies (Espagne), il a également pu être implanté dans les départements de Atlantico, Santander et Antioquia où il vient de démarrer. Le PGP a déjà réussi à consolider quatre lignes d'action stratégiques : a) assistance directe de personnes défenseuses des droits humains ; b) assistance juridique ; c) renforcement organisationnel en matière de droits humains ; d) incidence politique.

Pour cela, trois outils internes ont été développés et ont permis de standardiser et professionnaliser le travail de l'organisation à partir d'une approche de sécurité humaine et d'action sans danger. Il s'agit des outils suivants :

- i) **Guide méthodologique du PGP pour l'assistance aux personnes défenseuses des droits humains**, qui englobe des stratégies différentielles basées sur le genre, l'ethnie et l'interculturalité ;
- ii) **Programme informatique (software)** permettant d'entreprendre les démarches, de systématiser et d'effectuer le suivi des cas ;
- iii) **Brochure pédagogique des Écoles de leadership social pour la défense des Droits Humains.**

Ces trois outils ont été construits et validés dans le cadre de deux Rencontres nationales de formation pour les personnes responsables de la gestion du PGP. **(Voir annexes 1 à 6)**

- 2) En matière de résultats relatifs à la prise en charge de cas et à l'assistance juridique, on peut souligner que, durant la première année du projet, en coordination avec la Campagne DLAT⁴, le PGP a porté assistance et protection à un total de 236 personnes (153 hommes et 83 femmes) appartenant à des groupes sociaux vulnérables (paysan.ne.s, indigènes, étudiant.e.s, défenseurs/euses de l'environnement, et leaders communautaires). De ce total, 176 personnes étaient victimes de détentions arbitraires dans des contextes de mobilisations sociales, et 35 personnes victimes de menaces dans le cadre de leur engagement pour la défense des droits humains.
- 3) Les actions juridiques développées par les avocats du PGP ont permis de représenter 52 personnes victimes de poursuites pénales à des fins de persécution, principalement des défenseurs/euses environnementaux, des leaders communautaires, étudiant.e.s et paysan.ne.s.

⁴ La Campagne "Défendre la Liberté ; l'affaire de toutes et tous" (DLAT) a été créée dans le cadre d'un des précédents projets soutenus par Turpial « Défense des droits humains et protection des victimes de détentions arbitraires ». Pour plus d'informations concernant cette campagne, voir les rapports d'activités de ce projet :

<http://turpial.ch/content/d%C3%A9fense-des-droits-humains-dans-les-prisons-et-protection-des-victimes-de-d%C3%A9tentions>



- 4) Au niveau international, en septembre 2019, un document a été présenté au Groupe de travail sur les détentions arbitraires des Nations Unies, dans lequel ont été exposés huit cas de militant.e.s environnementaux de San Luis de Palenque (département du Casanaré), arrêtés après avoir participé à une mobilisation contre les dégâts de l'industrie pétrolière dans cette région⁵.
- 5) De leur côté, les Commissions de Vérification et d'Intervention de la société civile (CVI)⁶, impulsées par le PGP et la Campagne DLAT, ont accompagné 46 mobilisations sociales dans les départements de Cundinamarca, Tolima, Valle del Cauca, Cauca et dans la ville de Bogotá. **(Voir annexe 6)** ;
- 6) En matière de défense des droits des personnes privées de liberté dans les prisons et les centres de détention transitoires⁷, le projet a permis tout d'abord d'apporter de l'aide à 600 personnes détenues (dont 104 femmes), dans 18 prisons et centres de détention transitoires, situés dans les départements de Boyaca, Cauca, Tolima, Cundinamarca, Valle del Cauca, ainsi qu'à Bogota. La fondation CSPP a réalisé 41 visites de vérification de la situation des droits humains et a reçu 138 plaintes individuelles et collectives concernant des cas de torture et de mauvais traitements, des problèmes de santé, de manque d'eau, de mauvaise alimentation, de surpopulation, d'insécurité et de droits sexuels et reproductifs des femmes. Toutes ces plaintes ont été transmises aux autorités responsables d'apporter des solutions directes aux problématiques des prisonnier.e.s (INPEC)⁸ et aux organismes de contrôle de l'État colombien, tels que la *Defensoría del Pueblo*⁹ et la *Procuraduría General de la Nación*.

⁵ Voir: <https://www.elespectador.com/noticias/judicial/los-convenios-del-ministerio-de-defensa-en-un-caso-contralideres-sociales-en-casanare-articulo-881269> et <https://canal1.com.co/noticias/lideres-sociales-al-parecer-fueron-detenido-por-incentivar-una-marcha-contrapetrolera/>

⁶ **Les Commissions de vérification et d'intervention de la société civile** (CVI) sont un mécanisme citoyen permettant d'exercer une observation indépendante des agissements des autorités – spécialement de la police – dans le cadre de manifestations publiques et de protestations pacifiques, afin de faire respecter les droits humains des manifestant.e.s. Ces CVI ont été créées par le CSPP et la Campagne DLAT en 2016, et sont aujourd'hui légalement reconnues dans la ville de Bogota grâce au « Protocole d'agissement pour les mobilisations sociales - Bogotá (Décret 563 de 2015) ». Ce décret est le fruit du travail de lobby mis en avant par la Campagne DLAT et le CSPP durant l'année 2015, dans le cadre du projet soutenu par la Ville de Genève et l'agence de coopération allemande MISEREOR.

⁷ Centres administrés par la police, dans lesquels les personnes sont détenues pour de courtes périodes de temps, pour des infractions au Code de Police colombien.

⁸ L'INPEC est l'Institut National Pénitentiaire et Carcélaire : autorité pénitentiaire en Colombie.

⁹ La *Defensoría del Pueblo* est l'instance de l'Etat colombien chargée de faire respecter les droits humains des habitant.e.s du territoire national et des Colombien.ne.s de l'étranger. Elle est notamment chargée de promouvoir et défendre les droits humains, prévenir leur violation et encourager le respect du droit international humanitaire. Avec la *Procuraduría General de la Nación*



Résultat 2 : Participation. *Renforcement des capacités d'action collective des bénéficiaires du projet, pour exiger la mise en œuvre des Accords de Paix, en matière de protection de la vie, de participation politique et d'exercice des droits fondamentaux.*

- 1) Un total de 109 personnes (dont 54 femmes), appartenant aux organisations sociales et communautaires bénéficiaires du projet, ont participé à des ateliers de formation de l'École de Leadership social pour la défense des Droits Humains dans le contexte de la mise en place des Accords de Paix, qui ont eu lieu dans les villes de Ibagué (Tolima), Cali (Valle del Cauca) et Bogota. Ces ateliers font partie de la ligne de renforcement organisationnel du PGP et ont permis aux organisations qui y ont participé de :
 - stimuler et de promouvoir des espaces propres en terme de droits humains¹⁰,
 - de connaître et de mettre en pratique les marches à suivre et les mécanismes légaux permettant d'exiger le respect de leurs droits,
 - de prendre connaissance et se familiariser avec les outils de protection découlant des Accords de Paix, et avec les moyens dont dispose la société civile pour effectuer des actions de plaidoyer¹¹.
- 2) Le Réseau de Comités environnementaux du Tolima a renforcé ses stratégies de promotion et de défense des droits humains, grâce à la mise en place de rencontres de coordination et d'articulation de ses différents groupes d'action, à l'accompagnement en matière de protection, à l'élaboration de rapports de plaidoyer concernant la défense des droits humains et de l'environnement, ainsi qu'à la réalisation de deux vidéos qui rendent compte du travail effectué dans la région. **(Voir annexe 7)**
- 3) De plus, en matière d'incidence politique (plaidoyer), le projet a permis la coordination et le renforcement de la Plateforme de droits humains « Coordination Colombie-Europe-États-Unis » (CCEEU), du Mouvement national de Victimes de Crimes d'Etat (MOVICE) et de la Campagne DLAT. Le CSPP ainsi que la CCEEU et d'autres délégué.e.s de la société civile, ont présenté à la Commission nationale de

et les *Personerías municipales*, elles forment ensemble le *Ministerio publico de la República de Colombia* (Ministère public).

¹⁰ Par « espaces propres » on entend des outils ou mécanismes propres aux organisations sociales qui participent des formations et actions de défense des droits humains, tels que des comités, commissions, observatoires, etc. Par exemple, une organisation étudiante qui a une commission de droits humains afin d'élaborer des dénonciations et des pétitions.

¹¹ Nous utilisons le terme « plaidoyer » pour traduire le terme « *incidencia política* » en espagnol (ou « *advocacy* » en anglais), dans le sens d'activités dédiées à la défense publique d'une cause visant l'amélioration des conditions de vie et la protection de groupes marginalisés et vulnérables.



Garanties de Sécurité (CNGS)¹² une proposition d'élaboration d'une politique publique en matière de démantèlement des organisations issues du paramilitarisme, dans le but d'avancer dans la mise en œuvre de cette instance découlant des Accords de Paix. Un espace historique de dialogue a également été encouragé, dans le processus de réactivation du Bureau National des Garanties¹³, à partir duquel des négociations avec le gouvernement ont été initiées pour la construction d'une politique publique de garanties concernant la protection du travail et de l'intégrité des personnes qui défendent les droits humains.

Résultat 3 : Plaidoyer. *Suite à un travail d'information, de visibilité et de lobby, obtention de décisions favorables de la part des organismes internationaux de protection des droits humains, et du soutien de l'opinion publique nationale et internationale, en faveur de la population bénéficiaire du projet, pour la protection des droits à la vie, à l'intégrité, à la liberté et à la paix.*

- 1) Le projet a permis d'obtenir d'importants soutiens de la part d'organismes internationaux de droits humains. Au total, dix communications ou pétitions écrites ont été présentées et vingt réunions ont eu lieu avec des délégué.e.s de diverses entités publiques internationales. On peut souligner, en premier lieu, le travail de collaboration sur le terrain, avec la Mission de Vérification des Nations Unies en Colombie qui travaille à la demande du Secrétariat général de l'ONU pour vérifier la réalisation et le respect des Accords de Paix signés entre les FARC et le gouvernement colombien, et le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Droits Humains (OACNUDH). En deuxième lieu, deux tournées de plaidoyer ont été organisées, l'une en Europe et l'autre aux États-Unis, afin de participer aux sessions du Conseil des Droits Humains de l'ONU et de la Commission Interaméricaine des Droits Humains (CIDH), et développer des rencontres avec des gouvernements, ainsi qu'avec des parlementaires et membres de la société civile. La

¹² Le point 3.4.3 des Accords de Paix a établi la création d'une **Commission Nationale de Garanties de Sécurité**. Cette commission est intégrée par le Président de la République de Colombie, trois ministres (Intérieur, Défense et Justice), les hauts mandataires militaires et policiers, le Secrétaire Général de la Nation et deux membres de la société civile délégués par les organisations de droits humains, dont un est le président de la Fondation CSPP, Franklin Castañeda. Cette commission légalement constituée est un organe de haut niveau chargé de concevoir et d'assurer le suivi de la politique de l'État en matière de protection des leaders sociaux et des personnes réintégrées des FARC, et de démantèlement des groupes issus du paramilitarisme.

¹³ **Le Bureau National des Garanties** est un espace de dialogue entre les institutions de l'état colombien et les organismes de défense des droits humains, qui a pour objectif de développer conjointement des stratégies et des actions de prévention, de protection et d'investigation permettant l'accomplissement des mandats imposés à l'État, sur la base de la Constitution colombienne et des traités internationaux en matière de droits humains. Le CSPP est présent dans ce Bureau en tant que porte-paroles de la société civile colombienne.



première tournée s'est déroulée du 9 au 22 mars 2019 et a été soutenue par le Bureau international des Droits Humains – Action Colombie (OIDHACO), l'Organisation mondiale contre la Torture (OMCT), l'Association Turpial et Peace Brigades International (PBI). Cette tournée a permis de visibiliser la situation des personnes défenseuses des droits humains en Colombie, de promouvoir le rôle de la CNGS, et d'encourager le Parlement européen à se prononcer sur la sécurité des leaders sociaux en Colombie¹⁴. La seconde tournée a eu lieu entre le 11 et le 21 septembre dernier. Le cas de huit militant.e.s du mouvement social dans le département du Casanaré, victimes de détention arbitraire et détenus depuis le 27 novembre 2018¹⁵, a ainsi pu être présenté au Groupe de travail de l'ONU sur les détentions arbitraires, et une réunion du plus haut niveau avec Michelle Bachelet, Haute-Commissaire aux Droits Humains de l'ONU, a pu avoir lieu, lors de laquelle il a été possible de discuter de la situation des droits humains en Colombie et de la nécessité que son bureau continue de suivre la situation de près¹⁶. Aux États-Unis, le CSPP a participé à une audience de la CIDH où il a pu faire connaître la situation de poursuites pénales à l'encontre de militant.e.s environnementaux en Colombie¹⁷.

- 2) 39 « produits de communication » ont été élaborés et diffusés, afin de faire connaître les objectifs, actions et résultats de ce projet. Ces produits ont été diffusés sur la page web du CSPP, de la Campagne DLAT, ainsi que sur les réseaux sociaux (Facebook et Twitter). De plus, plusieurs des thématiques importantes du projet ont pu être mises en évidence dans la presse et à la télévision, faisant du CSPP une institution de référence concernant la question des garanties octroyées aux leaders de mouvements sociaux.
- 3) Enfin, au mois d'octobre 2019, comme signalé en préambule, le CSPP a fait l'objet d'une stratégie de diffamation organisée par le parti du président Duque, le Centro Democrático, et son chef politique, l'ex-président et sénateur Álvaro Uribe Vélez, que nous développerons ci-dessous (point 2.4). Suite à cela, 24 articles de presse ont

¹⁴ Voir : <https://www.elespectador.com/noticias/judicial/parlamento-europeo-esta-preocupado-por-asesinatos-lideres-sociales-en-colombia-articulo-745386>

¹⁵ Il s'agit de huit personnes qui se sont mobilisées contre l'entreprise pétrolière canadienne Frontera Energy (ex Pacific Rubiales), lors d'une manifestation pacifique réclamant à l'entreprise les mesures auxquelles elle s'était engagée vis-à-vis de la communauté et qu'elle n'a jamais tenues. L'armée qui les a détenus les accuse d'appartenir à un groupe armé illégal. Or, quinze jours auparavant, le Ministère de la Défense avait signé un contrat d'un million de dollars avec l'entreprise pétrolière qui prévoyait que l'armée lui apporte sa protection dans la région... Voir cette vidéos pour plus de détails (en espagnol): https://www.youtube.com/watch?v=3rm_KWU-dKU&feature=youtu.be

¹⁶ Voir : <http://asociacionminga.co/index.php/2019/09/17/organizaciones-de-la-sociedad-civil-solicitamos-renovacion-del-mandato-de-oficina-de-dh-de-naciones-unidas-en-colombia/>

¹⁷ Voir : <https://www.elespectador.com/colombia2020/pais/en-colombia-202-defensores-del-ambiente-han-sido-judicializados-informe-ante-la-cidh-articulo-883268>



été diffusés¹⁸ (**voir annexe 11**). Une campagne de soutien a également été lancée par le CSSP et a reçu plus de 2'000 messages de soutien provenant de Colombie et du monde.

2. Difficultés et éventuels changements

Bien que la totalité des indicateurs prévus pour les résultats de la première année du projet aient été atteints, quelques difficultés dans la mise en œuvre de certaines activités peuvent être relevées :

- 1) La disparité dans la **mise en place du Programme de Garanties pour la Paix** (PGP) dans les différentes régions. Bien que le programme ait démarré à un bon rythme dans le département du Tolima et à Bogota, sa mise en place a été plus lente dans le département du Valle del Cauca, à cause de dynamiques propres à la région qui ont notamment entravé l'obtention d'une plus grande portée régionale. C'est pourquoi, le CSPP pense ouvrir un bureau supplémentaire du PGP dans le département du Cauca durant la seconde année du projet, grâce à une recherche de fonds permettant d'obtenir un co-financement. Cela permettra de répondre à l'urgence que vit ce Département, touché par une flambée d'agressions et assassinats qui touchent en particuliers les représentants des communautés indigènes.
- 2) Le **développement du programme informatique** (software) a aussi représenté un défi pour la mise en œuvre du PGP, à cause de la difficulté à concilier les compétences techniques du personnel qui l'a créé, avec la sensibilité nécessaire concernant l'assistance aux victimes. Cela a impliqué d'importants retards dans sa création et sa mise en place.
- 3) En matière de **gestion économique du projet**, le **montant demandé à la Ville de Genève** n'a été octroyé qu'en partie, c'est-à-dire que le projet a bénéficié d'une aide de 40'344.- frs à dépenser sur une année (mai 2019-avril 2020), au lieu des 85'000.- frs sollicités sur les deux ans. Cela a bien entendu affecté le projet – en particulier le poste « personnel national » (voir ligne 1.2.1 du rapport financier) – et obligé notre partenaire local à compenser ce manque par d'autres financements. D'autre part, les **fonds prévus pour deux lignes budgétaires pour cette première année n'ont pas été entièrement alloués**. Il s'agit des frais d'hébergement et d'alimentation pour les visites dans les prisons et des activités du Réseau de Comités environnementaux du Tolima. Concernant les visites dans les prisons, l'augmentation de la présence du PGP dans les régions a permis de diminuer

¹⁸ A ce propos, voir l'annexe



considérablement la prise en charge des visites par le siège central du CSPP (à Bogota). Les visites ont ainsi pu être effectuées en grande partie par les bureaux régionaux du PGP, ce qui a notamment permis de réduire les frais d'hébergement et d'alimentation. Une partie des fonds prévus pour ce poste sera utilisée dans la seconde année du projet, notamment pour des frais de transport liés aux visites dans les prisons.

Dans le cas du Réseau de Comités environnementaux, il n'a pas été possible de dépenser la totalité du budget prévu pour la première année, à cause de difficultés dans l'agenda des organisations qui composent le Réseau. Les programmes de visites de prisons et du Réseau de Comités environnementaux ont été revus afin que les ressources financières prévues pour ces deux activités puissent être dépensées d'ici à la fin du projet, en octobre 2020. Le Réseau de Comités environnementaux a d'ailleurs sollicité une autorisation pour utiliser les ressources non dépensées (3'209'735 pesos) pour les frais de logistique (transport, logement, alimentation, etc.) de la VI^{ème} Rencontre du Mouvement National Environnemental de Colombie (MNA) qui s'est tenue du 22 au 24 novembre 2019 à Ibagué (Tolima), donc déjà dans la seconde année du projet. Cette rencontre devrait permettre au Réseau du Tolima d'occuper une plus grande place et d'avoir plus d'influence au niveau national.

- 4) Nous revenons enfin sur les menaces et persécutions subies cette année par le CSPP et signalées en préambule. Au mois d'octobre dernier, **le CSPP a été l'objet d'une campagne de diffamation à son encontre**, qui fait suite à l'important travail d'accompagnement que le CSPP a effectué, en 2011, pour la famille de Juan Guillermo Monsalve (un témoin dont les déclarations dénoncent l'ancien président de la République Alvaro Uribe Velez, entre autres), afin de la protéger des menaces et risques dont elle faisait l'objet. Le CSPP est accusé d'avoir agi illégalement en offrant à deux familles les moyens de quitter la région où elles étaient menacées et de déménager ailleurs en lieu sûr ; intervention qui a été financée grâce au Fonds de protection dont dispose le CSPP et qui est utilisé pour ce genre de cas. Les personnes qui attaquent le CSPP prétendent que cette intervention avait pour but de corrompre le témoin (Juan Guillermo Monsalve) afin qu'il invente de fausses déclarations à l'encontre du sénateur Uribe. En réalité, l'aide du CSPP à ces deux familles est intervenue après que Juan Guillermo Monsalve ait dénoncé Monsieur Uribe dans ses déclarations, et n'avait d'autre but que de protéger les membres de la famille en danger. De plus, afin d'appuyer la version du CSPP, il est bon de rappeler qu'en 2018, la Cour Suprême de Justice (la plus haute instance de justice en Colombie) avait soutenu l'action du CSPP dans cette affaire, en soulignant non seulement sa légalité, mais également sa nécessité pour sauver la vie de personnes en situation de risque. Malgré cela, le CSPP a dû faire face à de fausses accusations



ainsi qu'à une campagne publique malveillante qui présentent le risque potentiel, dans un futur plus ou moins proche, de porter atteinte à la sécurité de membres du CSPP, à ses locaux ainsi qu'à son travail. En effet, ces graves accusations visent à porter atteinte à l'honneur et à la renommée du CSPP, ce qui pourrait avoir des conséquences en matière de sécurité, de crédibilité et d'accès à la coopération internationale. Malgré cela et grâce à la réaction du CSPP, d'importants soutiens ont été obtenus de la part de plus de 300 organisations de droits humains en Colombie et de 48 organisations et réseaux internationaux. Une plainte a été déposée contre les sénateurs Alvaro Uribe Velez y Paloma Valencia, l'information a été communiquée à la CIDH et à l'ONU, et plusieurs interviews ont été données afin de permettre aux médias de transmettre des informations correctes pour contrer les mensonges dont le CSPP a fait l'objet. (Voir annexes 8, 9, 10 et 11)

3. Bilan général de la première année du projet

La première année du projet a permis de répondre de manière pertinente et efficace aux besoins de protection de la vie, de l'intégrité physique et de la liberté de groupes sociaux parmi les plus vulnérables de Colombie, dans un contexte d'augmentation des agressions et de stigmatisation contre les personnes qui promeuvent et défendent les droits humains.

A partir de ses différents domaines d'action, le projet permet d'aborder la question de la revendication des droits et de « l'empowerment » des personnes ayant souffert de violence, de manière spécifique (en fonction du genre, de l'ethnie et de l'interculturalité) et efficace. Dans ce sens, le PGP constitue un mécanisme innovant en Colombie, puisqu'il s'agit d'une initiative de la société civile construite avec les communautés bénéficiaires elles-mêmes, qui intègre un ensemble de stratégies, telles que l'assistance aux personnes qui défendent les droits humains, l'assistance juridique, l'accompagnement et le renforcement organisationnel ainsi que les activités de plaidoyer.

De son côté, le travail des Commissions de vérification et d'intervention de la société civile (CVI) dans le cadre des mobilisations sociales, a permis d'apporter une aide fondamentale à toutes les personnes participant à des manifestations, de dénoncer légalement et médiatiquement les violations des droits humains, et d'exiger des autorités locales et des organismes de contrôle d'intervenir pour empêcher les agressions contre la population civile.

Enfin, le projet a également permis d'avoir une incidence sur les autorités colombiennes et les organismes internationaux de défense des droits humains, afin de construire des politiques publiques et des mécanismes concernant les garanties de sécurité en matière de protection, qui aillent au-delà des mesures étatiques. Le but étant notamment de



pouvoir avancer dans la prise en compte des causes de la criminalité exercée contre les défenseurs/euses des droits humains. Grâce à l'articulation du projet avec les plateformes de droits humains, les principaux éléments en matière de garanties de sécurité ont pu être positionnés dans des espaces très importants de la conjoncture actuelle, tels que la Commission nationale de Garanties de Sécurité (CNGS) et le Bureau National des Garanties.

4. Rapport financier

La subvention de l'Etat de Genève a été dépensée conformément au budget initial approuvé, sans changements substantiels.

Dans le rapport financier annexé (fichier Excel), lorsque des variations entre les montants budgétés et les dépenses ont eu lieu pour certaines lignes budgétaires, elles font l'objet d'explications dans la colonne "Commentaires/Explications".

A titre informatif, nous annexons dans ce document Excel (feuille 2 du classeur) des comptes très détaillés (en espagnol), fournis par notre partenaire local le CSPP.